

Le Maire d'Apprieu

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;
- Vu** Le Code de la Voirie Routière ;
- Vu** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,
- Vu** le code pénal et notamment l'article R.610-5
- Vu** la demande présentée par la société BTP CHARVET en date du 16 octobre 2025 aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation.

Considérant les travaux de réparation d'une conduite d'alimentation en eau potable (AEP)

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer la circulation et le stationnement ;

A R R E T E

Article 1 : L'entreprise :

BTP – CHARVET - 190 Chemin Départemental 51- 38690 - BIZONNES

Est autorisée à effectuer **pendant une journée entre le 03 novembre et le 07 novembre 2025,**

Les travaux suivants :

Réparation d'une conduite d'Alimentation en Eau Potable (AEP)

Sur les lieux et voies ci-après :

Impasse de l'usine – 38140 Apprieu

Réglementation générale :

- **Impasse de l'Usine à Apprieu, la circulation sera réduite sur une voie à hauteur du n°95 et alternée par la mise en place de panneaux amovibles ;**
- **Le stationnement des véhicules est interdit au droit du chantier ;**

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la société BTP CHARVET.

Article 3 : L'accès des riverains sera maintenu, ainsi que le libre passage des véhicules sanitaires et de sécurité.

Article 4 : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique..

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 6 : Madame la Directrice générales des Services, Monsieur le Directeur des Services techniques, Monsieur le Policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Apprieu, le 23 OCT. 2025

Monsieur Dominique PALLIER

Maire d'Apprieu



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803257641



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : **CHARVET** Prénom : **Jean-Luc**

Dénomination : **BTP CHARVET (SARL)** Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**

Chez Sogelink

Code postal **69134** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**

Téléphone **0474922197** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **btp-charvet-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Impasse de l'Usine**

Code postal **38140** Localité : **APPRIEU**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Réparation fuite AEP**

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :

Date prévue de début des travaux : **04/11/2025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1** Date de début de réglementation **04/11/2025**

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

☒ Fermeture à la circulation

☐ Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐

Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐

Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Stationner

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Route barrée : entre le 30/10 et le 06/11

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

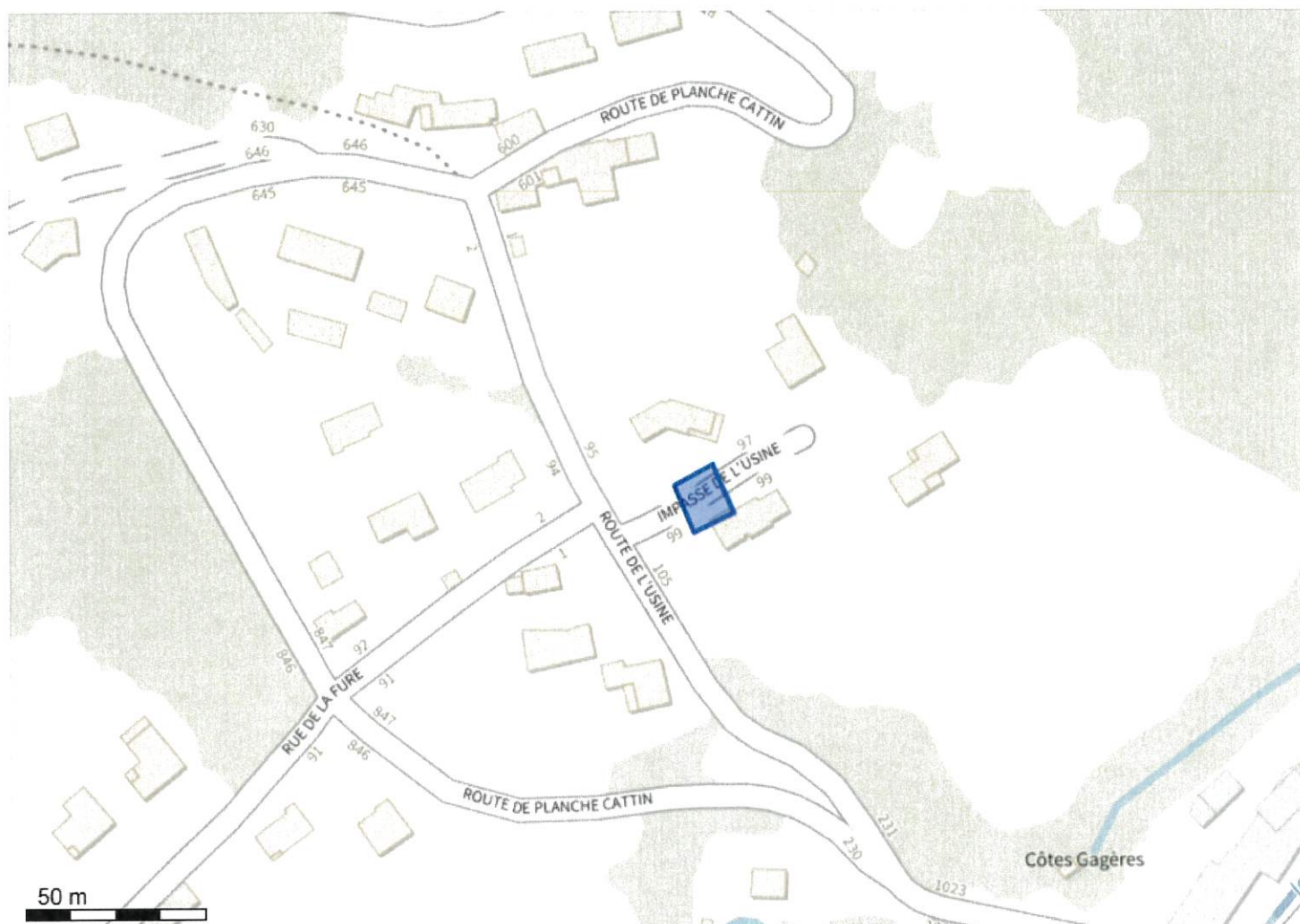
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 6 1 0 2 0 2 5

Nom : CHARVET Prénom : Catherine Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.50290994,45.39189744 5.50304942,45.39195019 5.50312452,45.39182964
5.50297968,45.39178066 5.50290994,45.39189744</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(45.391897 5.502910);(45.391950 5.503049);(45.391830 5.503125);(45.391781 5.502980);(45.391897 5.502910);
```

BTP CHARVET (SARL)
Jean-Luc CHARVET
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0474922197
Courriel : btp-charvet-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE: Voirie Communale,
Assainissement et Eclairage Public
46 Route de Lyon
38140 APPRIEU

Le 16/10/2025

Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de APPRIEU.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Réparation fuite AEP

Emplacement : 95 Impasse de l'Usine 38140 APPRIEU

Début du chantier : 04/11/2025

Conformément à la réglementation en vigueur, une DICT sous la référence 2025101605634D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Catherine CHARVET

 Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.50290994,45.39189744 5.50304942,45.39195019 5.50312452,45.39182964
5.50297968,45.39178066 5.50290994,45.39189744</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(45.391897 5.502910);(45.391950 5.503049);(45.391830 5.503125);(45.391781 5.502980);(45.391897 5.502910);
```